

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
A UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 12.10.89.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 19.04.91 Bulletin 91/16.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés : certificat d'addition au brevet 88 15966 déposé le 06.12.88

⑦1 Demandeur(s) : CHENEL Guy, Gilbert — FR.

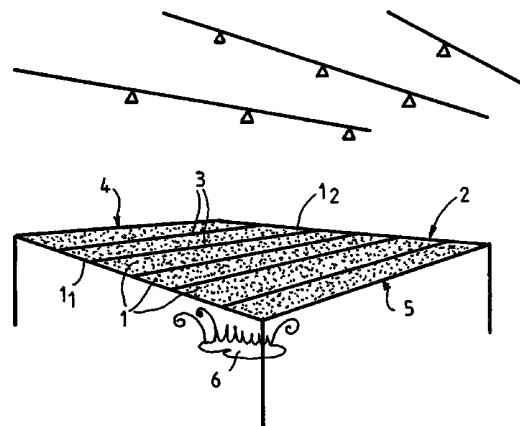
⑦2 Inventeur(s) : CHENEL Guy, Gilbert.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Herrburger.

⑤4 Faux plafond notamment pour hall d'exposition.

⑤7 Faux plafond se composant de feuilles de matériau souple reliées les unes aux autres par un moyen fusible, faux plafond caractérisé en ce que les feuilles (1) sont réalisées sous forme de bandes de grande longueur comportant au moins une et de préférence plusieurs lignes de moyens fusibles disposées longitudinalement et réparties sur la largeur de ces bandes.



L'invention concerne un faux plafond, notamment pour hall d'exposition.

Le faux plafond du brevet principal est caractérisé en ce qu'il se compose de feuilles en
5 matériau souple reliées les unes aux autres par un moyen fusible.

Suivant une autre caractéristique du brevet principal, le moyen fusible est réalisé sous la forme d'un fil assurant la jonction de la périphérie des
10 feuilles.

Suivant une autre caractéristique du brevet principal, le matériau souple constitue un article textile réalisé en tout ou partie sous la forme d'un article à mailles, des rangées de mailles de cet
15 article étant réalisées à l'aide du fil fusible.

La présente addition a pour but des perfectionnements au brevet principal et concerne à cet effet un faux plafond de ce type, caractérisé en ce que les feuilles sont réalisées sous forme de
20 bandes de grande longueur comportant au moins une et de préférence plusieurs lignes de moyens fusibles disposées longitudinalement et réparties sur la largeur de ces bandes.

Suivant une autre caractéristique de la
25 présente addition, le matériau en feuilles constituant

les bandes est élastique.

Suivant une autre caractéristique de la présente addition, la bande est constituée par un matériau tricoté, chaque ligne longitudinale de moyen
5 fusible reliant les panneaux étant constituée par une ou plusieurs colonnes de mailles réalisées par tricotage d'un fil en un matériau à bas point de fusion.

L'invention est représentée à titre d'exemple non limitatif sur les dessins ci-joints dans
10 lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective schématique d'un faux plafond conforme à l'invention,
- la figure 2 représente la modification de structure du faux plafond de la figure 1 en cas de
15 déclaration d'un incendie,
- la figure 3 est une vue en perspective d'un mode de réalisation d'une bande entrant dans la réalisation du faux plafond.

La présente invention a en conséquence pour
20 but la réalisation simple et peu onéreuse d'un faux plafond esthétique qui, lors de la déclaration d'un foyer d'incendie, ne gêne en aucune manière l'évacuation des fumées, le déclenchement des dispositifs de projection d'eau et l'arrosage du foyer par les
25 jets d'eau issus de ces dispositifs.

Suivant l'invention, les divers panneaux 1 constituant le faux plafond 2 sont réalisés sous la forme de bandes de grande longueur de matériau souple, qui sont tendues par leurs extrémités 1_1 , 1_2 et qui
30 sont juxtaposées horizontalement afin de constituer une surface plane de grandes dimensions pouvant efficacement dissimuler les superstructures d'un bâtiment.

Ces bandes de matériau souple en feuilles sont réalisées par des nappes de matériau fibreux du
35 genre papier ou sous la forme d'un tissu tissé ou

tricoté.

Ces bandes sont reliées les unes aux autres sur leurs bords longitudinaux 3 à l'aide d'un moyen fusible de nature quelconque, fixé par collage, agrafage ou par tout autre moyen.

Eventuellement, le faux plafond de grande surface ainsi constitué pourra également être tendu sur ses bords 4 et 5, c'est-à-dire transversalement aux lignes de jonction 3 par les moyens fusibles.

Il a été découvert, conformément à l'invention, que lorsqu'un foyer d'incendie 6 se déclare sous un tel faux plafond, la chaleur dégagée produit la fusion locale des lignes de jonction 3, ce qui se traduit, du fait de la tension de montage de chaque panneau des bandes, par la formation d'ouvertures de grande largeur 7 permettant, d'une part, l'évacuation des fumées vers les parties supérieures du bâtiment, d'autre part le déclenchement des détecteurs de chaleur. Ces détecteurs commandent alors les dispositifs de projection d'eau 7 qui aspergent le foyer par des jets d'eau 8 passant au travers des ouvertures 7 formées dans le faux plafond.

De préférence, le matériau en feuilles constituant les panneaux possédera une élasticité suffisante afin de pouvoir, compte tenu de la tension initiale de montage, dégager des ouvertures de largeur suffisante lors de la rupture, par fusion, des lignes de jonction en matériau à bas point de fusion.

Les panneaux constituant les bandes de grande longueur, pourront eux-mêmes être réalisés de largeur notable, de l'ordre de 2 à 3 mètres par exemple et, dans ce cas, cette bande 9 comporte, comme cela est représenté sur la figure 3, plusieurs lignes 10 à bas point de fusion qui sont orientées longitudinalement en étant régulièrement réparties sur

la largeur de cette bande.

Une telle bande de grande longueur sera de préférence réalisée par tricotage d'un matériau résistant au feu, les lignes fusibles 10 étant obtenues par une ou plusieurs colonnes de mailles tricotées, lors de la réalisation de la bande, à l'aide d'un fil à bas point de fusion.

Cette disposition permettra d'obtenir de manière simple et peu onéreuse, des bandes pourvues d'une élasticité déterminée dans le sens des colonnes de mailles et dans le sens des rangées de mailles. Ces bandes, de grande longueur et de largeur notable, se présentent sous la forme de rouleaux et peuvent, de ce fait, être mis en place rapidement pour constituer un faux plafond.

Egalement, dans ce cas, les bandes 9 de largeur notable constituant les faux plafonds pourront être juxtaposées horizontalement pour constituer un faux plafond, sans que les diverses bandes 9 soient reliées les unes aux autres par une ligne de jonction fusible. En effet, dans ce cas, les bandes de tissu tricoté possèdent en elles-mêmes une élasticité longitudinale et transversale suffisante pour que, lorsque les lignes de jonction 10 sont détruites, ces élasticités longitudinale et transversale produisent le rétrécissement de la largeur des panneaux 11 qui dégagent ainsi des ouvertures de largeur suffisante pour permettre le désenfumage et l'arrosage du foyer d'incendie.

30

35

REVENDEICATIONS

1) Faux plafond notamment pour hall d'exposition, se composant de feuilles de matériau souple reliées les unes aux autres par un moyen fusible, faux plafond caractérisé en ce que les feuilles (1, 11) sont réalisées sous forme de bandes de grande longueur comportant au moins une et de préférence plusieurs lignes de moyens fusibles disposées longitudinalement et réparties sur la largeur de ces bandes.

2) Faux plafond conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que le matériau en feuilles constituant les bandes est élastique.

3) Faux plafond conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la bande est constituée par un matériau tricoté, chaque ligne longitudinale de moyen fusible reliant les panneaux étant constituée par une ou plusieurs colonnes de mailles réalisées par tricotage d'un fil en un matériau à bas point de fusion.

4) Faux plafond conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les bandes sont posées à l'état tendu.

5) Faux plafond conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les bandes tendues sont juxtaposées l'une à côté de l'autre avec ou sans jonction par un moyen fusible.

30

35

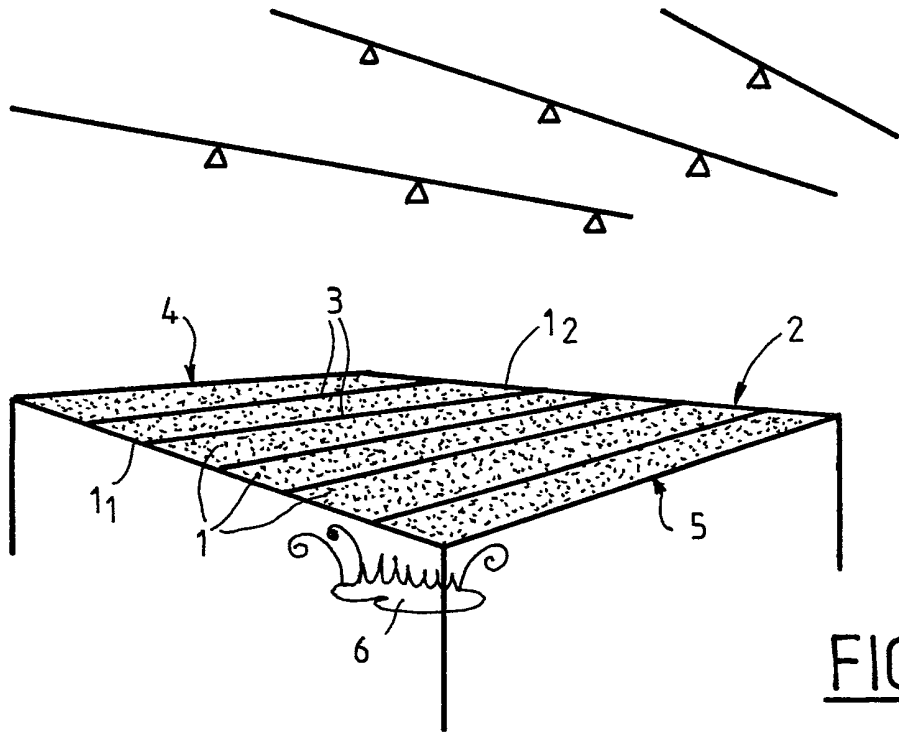


FIG. 1

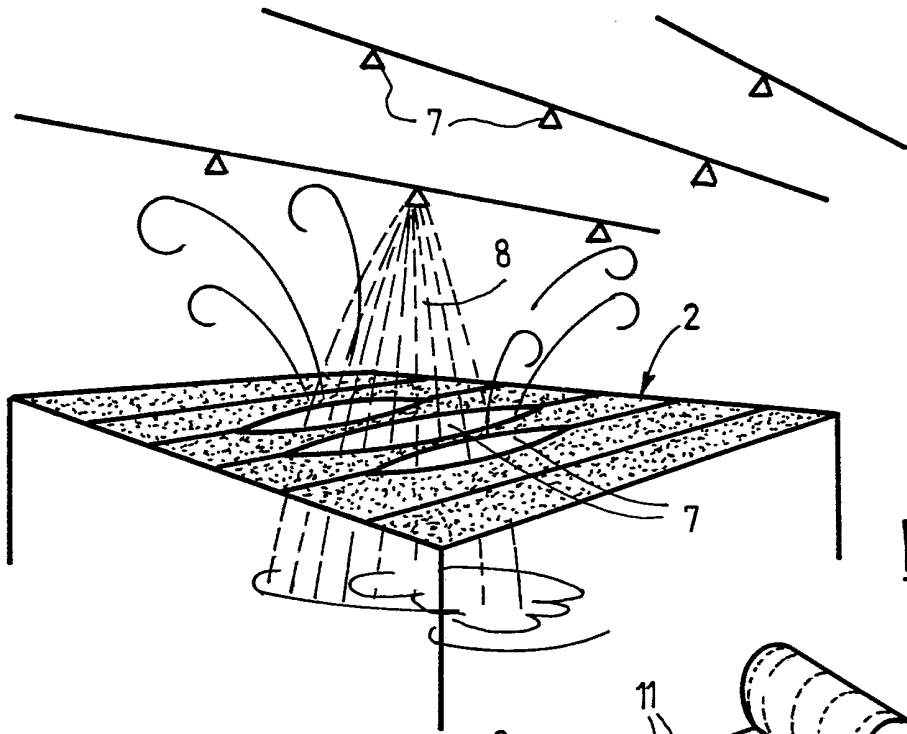


FIG. 2

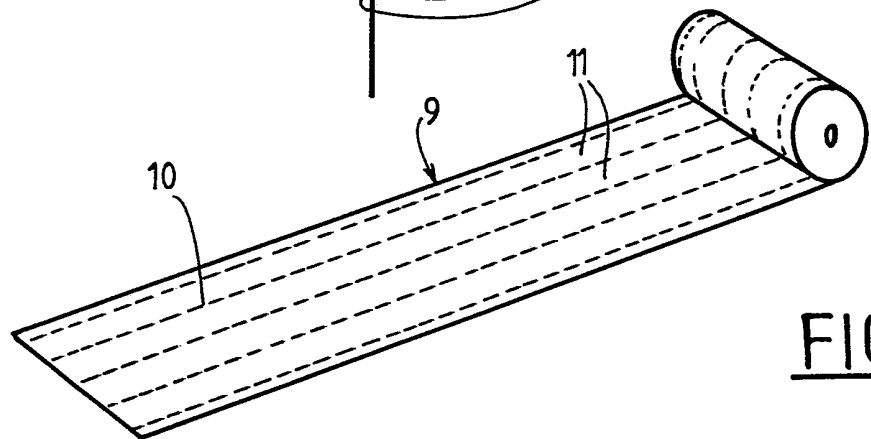


FIG. 3

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 8913328
FA 432945

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	FR-A-2 430 242 (RHONE-POULENC-TEXTILE) * Page 1, ligne 18 - page 2, ligne 5 * ---	1-5
Y	US-A-3 246 432 (W.S. YOUNG Jr.) * Colonne 1, lignes 10-72; colonne 2, lignes 43-66; figures 1-8 * ---	1-5
A	US-A-3 062 298 (W.L. NASH) * Colonne 7, lignes 7-22; colonne 2, lignes 50-64; figures 1-3 * ---	1
A	US-A-3 040 815 (S.M. PAMBELLO) * Colonne 1, ligne 50 - colonne 3, ligne 7; figures 2-4 * ---	1,2
A	US-A-4 096 304 (GREENGRASS) * Colonne 1, lignes 34-51; figures 1-3 * ---	1
A	DE-A-2 853 664 (FLACHGLAS A.G.) * Revendications 1-4; figures 1-5 * -----	3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		E 04 B A 62 C E 04 H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
05-03-1990		RIGHETTI R.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (F0413)